

Aïka en août 2001. Elle avait alors trois jeunes. (Photo Jacques Ioset)

Le lynx en sursis

20 janvier 2003, Belprahon. Bruit de sarbacane dans la pénombre. Le lynx sursaute lorsque l'aiguille s'enfonce dans sa cuisse. Il s'éloigne de sa proie et s'endort à 200 m de là.

Les biologistes du KORA* viennent de capturer un mâle adulte au moyen de leur «gameboy», un prototype de fusil à seringue hypodermique télécommandé et contrôlé par vidéo. Le soir même, Turo, lynx jurassien, prend le chemin de l'est de la Suisse ou il doit apporter du sang neuf à la petite population qui y a été réintroduite dès 2001 à partir de félins du Nord-Ouest des

Alpes. Ces lynx devraient permettre une recolonisation de la Suisse orientale, le projet global étant d'assurer une répartition de l'espèce sur l'ensemble des Alpes, de la France à la Slovénie. 25 février 2003, Roches. Un gardechasse capture une femelle adulte au moyen d'une cage-trappe placée sur une sente. C'est l'individu R39, reconnaissable à la disposition des taches de son pelage. Une vieille connaissance de 1999, dont il a photographié plusieurs fois le profil droit. Elle s'appellera désormais Aïka. La nuit suivante, le piège se referme encore, cette fois, sur la fille à la recherche de sa mère.

(lire en pages 2 et 3)

Editorial	p. 2
Activités jeunes	
et nature Jura	p. 4
Renaissance à Masesselin	p. 4

ÉDITORIAL

Droit de recours indispensable

Une fois de plus, les adversaires du droit de recours des associations environnementales montent au créneau et souhaitent son abolition. Les profits immédiats doivent prévaloir sur la qualité de notre vie.

L'inscription du droit de recours dans notre législation date d'une période pendant laquelle le bétonnage tous azimuts des paysages et la perte inexorable de la diversité biologique étaient ressentis comme une menace lourde pour notre cadre de vie. Même si la maigre croissance économique de ces dernières années atténue ce sentiment dans une partie de la population, les menaces contre la nature sont toujours bien réelles. Le droit de recours reste totalement justifié, aujourd'hui comme hier.

Notre pratique dans le terrain nous démontre la pertinence de nos recours. Ceux que Pro Natura Jura a déposés auprès des tribunaux du canton mettent le doigt sur des pratiques douteuses, des projets mal ficelés ou en totale contradiction avec les lois. La totalité d'entre eux sont soit acceptés, soit provoquent des changements importants dans les projets proposés. Le droit de recours est un outil pertinent de contrôle d'impact négatif sur l'environnement et la nature.

Pro Natura est l'avocat d'une relation équilibrée entre les activités humaines et les richesses de notre nature. C'est pour ce principe de responsabilité envers la vie que nous nous battons pour le maintenir.

Jean-Pierre Egger, président

Impressum

Ont participé à la présente édition

Sylvie Courvoisier William Saunier Jean-Paul Luthi Jacques loset Lucienne Merguin Rossé

Le lynx en sursis

(Suite de la première page)

Elle portera le nom de Ayla. Toutes deux prennent, elles aussi, le chemin de la Suisse orientale. La campagne de capture est terminée. Elle a été précédée d'un piégeage photographique sans précédent dans notre région qui a permis de recenser, adultes et jeunes confondus, entre 5 et 7 individus dans le canton du Jura et le Jura bernois.

Les biologistes du KORA comparent les photographies réalisées lors des captures avec celles des pièges photographiques. J'avais photographié plusieurs fois le profil gauche d'un lynx, baptisé dès lors L39, à une dizaine de kilomètres de là, sur le canton du Jura. Surprise: Aïka et L39 ne font qu'un! Une analyse de l'ADN montre que Turo était le père de Ayla. On a donc déplacé d'un coup toute la famille, à part un jeune dont on reste sans nouvelles.

Situation peu favorable

Quel impact ces prélèvements ont-ils eu localement? Depuis avril 2004, seuls deux lynx, apparemment des mâles, ont été photographiés dans le canton du Jura, malgré un effort de piégeage plus important qu'en 2002-2003. De toute évidence, il faudra attendre quelques années pour que de nouveaux venus, mais surtout de nouvelles venues, occupent les territoires vacants. La situation est d'autant moins favorable que, en plus des captures de 2003, la population de lynx de notre région a perdu plusieurs individus ces dernières années:

- -une femelle non retrouvée, très probablement braconnée, dont un jeune a été capturé dans le village de Soubey en août 2000.
- -un mâle à Soubey en mars 2002, tiré légalement en raison de ses attaques répétées sur des moutons. Ce lynx s'en prenait vraisemblablement au petit bétail par nécessité. Il était affaibli car truffé de plombs provenant de deux actes de braconnage.

-une femelle non retrouvée, très probablement braconnée, mère d'un jeune identifié en avril 2003 sur une proie au moyen d'un piège photo et qui a été tiré «par erreur» à Ocourt en décembre 2003.

Et nos lynx expatriés, que deviennentils en Suisse orientale? Peu après leur lâcher, Aïka et Turo ont pris le chemin du Jura avant de rebrousser chemin, puis d'établir leurs territoires loin des lvnx dont ils devaient renforcer la population. Turo s'est sédentarisé dans des massifs forestiers giboveux proches de la ville de Zurich et Aïka dans les Alpes glaronnaises. Il se peut qu'elle ait rencontré récemment un partenaire pendant le rut dans cette région où la présence de lynx n'est signalée que de manière sporadique. Si son collier émetteur fonctionne encore prochainement, nous saurons si elle élève une portée. Sa fille Ayla a, quant à elle, été tuée par un véhicule en mars dernier. Elle s'était intégrée dans la population réintroduite et aurait pu mettre bas pour la première fois ce printemps. L'autopsie a révélé des plombs de chasse. Elle avait donc été victime d'un acte de braconnage.

Suivi scientifique compromis

Ce n'est donc pas demain que du sang iurassien coulera dans les veines des lynx de Suisse orientale. Les changements politiques de ces derniers mois sont de mauvais augure. L'UDC fait aussi son fonds de commerce de la haine qu'entretiennent certains milieux envers les prédateurs. Le KORA, a vu son budget amputé de 70% et ne pourra de toute évidence plus assurer de suivi scientifique rigoureux. De plus, la gestion du lynx devient de plus en plus une affaire cantonale alors qu'elle devrait rester de la compétence fédérale. Les opérations de lâchers en Suisse orientale ont été le théâtre de palabres édifiants entre les différentes administrations cantonales concernées. Lorsque Turo et Aïka ont fait route en direction du Jura après leurs lâchers,

des voix se sont élevées pour qu'on les capture et qu'on les relâche dans leurs territoires d'origine. Le canton de Berne, où ils avaient été piégés, a fait savoir qu'il n'en voulait plus. Les autorités jurassiennes ne se sont pas manifestées: elles n'avaient de toute façon pas voix au chapitre, même si Aïka fréquentait autant le canton du Jura que le Jura bernois. Le canton de Zurich semble fier de son lynx Turo et ne souhaite pas le déplacer. Isolé de ses congénères, ce mâle isolé ne sert à rien et la logique voudrait qu'on tente une recapture et un nouveau lâcher.

On pourrait multiplier les exemples à l'envi. L'autonomie cantonale constitue de toute évidence un obstacle pour la poursuite d'objectifs d'intérêts nationaux, voire internationaux. Ce constat, ainsi que l'incompétence flagrante des cantons à gérer les problèmes de braconnage, plaident pour la prise de position de Pro Natura Suisse qui a rejeté en bloc la dernière mouture du «Concept Lynx». Ce document accorde justement encore plus de compétences aux cantons pour la gestion de ce félin!

Jacques Ioset

Adapté et réactualisé à partir de mon article dans La Salamandre N° 160, février 2004, avec l'aimable autorisation de La Salamandre (numéros encore disponibles, «http://www.salamandre.ch» www.salamandre.ch ou téléphone 032 710 08 25).

*KORA: organisation mandatée par l'OFEFP pour le suivi des grands prédateurs en Suisse.

Pour en savoir plus sur le lynx

Revues: KORA Info, bulletin d'information sur les grands prédateurs, abonnement par le site du KORA (voir ci-dessous) ou à l'adresse suivante: Hansjakob Baumgartner, Postfach 7, 3000 Bern 26 Téléphone: 031 302 47 89.

Livres: *Les prédateurs en action* de P. Molinari, U. Breitenmoser, A. Molinari-Jobien, M. Giacometti, Wildvet Projects (2000).

Livres: *La nuit, le lynx* de Jacques Rime, éditions Slatkine.

Sites internet:
«http://www.kora.ch»
www.kora.ch
(site sur la situation des grands prédateurs en Suisse et liens cités).
«http://www.luno.ch»
www.luno.ch
projet de réintroduction du lynx en
Suisse orientale langue allemande.

Vidéos: Vivre lynx de Loïc Coat. Le Lynx et l'Agneau de Loïc Coat. Images exceptionnelles tournées sur des lynx libres du Jura français. Cassettes en vente sur le site «http://www.aricia.fr» www.aricia.fr.

Goumois: lynx ou chien errant?

La presse jurassienne et surtout romande a publié récemment un article prétendant qu'un lynx aurait égorgé le 11 juin un veau de 70 kg dans une écurie de Vautenaivre, à Goumois.

Le garde-faune local a attribué cette prédation à un lynx sur la base des blessures infligées à la victime. Plusieurs éléments nous font mettre en doute cette hypothèse.

- Un seul cas de prédation sur un veau a été confirmé en Suisse à ce jour par des personnes compétentes pour une telle expertise.
- Un lynx n'entre en principe pas dans une étable. Il y a bien sûr eu deux cas de prédations de moutons par des lynx dans des bergeries jurassiennes, mais elles étaient le fait d'un mâle blessé (criblé de plomb) et d'un jeune très affaibli.
- Un lynx peut difficilement tuer un veau de 70 kg, encore moins quand la mère de celui-ci se trouve à côté pour le défendre. Si l'on persiste toutefois à imaginer un tel scénario, on doit plutôt envisager la prédation par un mâle, plus puissant que par la femelle. Le garde-faune a fait l'hypothèse inverse, ce qui démontre sa méconnaissance du lynx.

 Depuis les événements, l'éleveur a noté une agressivité de ses bovins envers son chien, ce qu'il n'avait pas observé auparavant. L'auteur du délit pourrait donc bien être un chien.

Nous exigeons que:

- l'OEPN fasse toute la lumière sur ce dossier. Il est nécessaire désormais d'expertiser les cas de prédations par des personnes compétentes en la matière. L'on trouve des spécialistes dans l'administration et le KORA a offert ses services en cas de doute.
- l'administration jurassienne gère l'information tant que les faits ne sont pas clairement établis.

Après les multiples bavures en matière de lynx, (rétention d'informations sur les plombs illégaux du lynx de Soubey, tir illégal d'un jeune lynx à Ocourt en décembre 2003), on pouvait espérer mieux...

Jacques Ioset

Nous ne sommes pas des opposants systématiques

Eh! bien non, les associations de protection de la nature du canton ne bloquent pas les projets agricoles. Le Gouvernement jurassien vient d'apporter à la députée Lucienne Merguin Rossé, via une réponse à une question écrite, les arguments irréfutables. De 1998 à 2003, 439 demandes de permis de construire pour constructions agricoles ont été octroyées. Septantequatre ont fait l'objet d'oppositions, dont 50 de la part de privés et 24 de la part d'associations de protection de la nature ou du patrimoine. Actuellement, 6 font l'objet de procédures devant les tribunaux administratifs, 3 de la part d'associations et 3 de la part de privés.

Ce qui est plutôt inquiétant dans cette situation, c'est le nombre de privés qui doivent défendre leurs droits face à une administration trop prompte à défendre les intérêts agricoles. Et qui parle de qualité de vie?

Activités jeunes et nature Jura

25 septembre 2004 Taxidermiste

Qu'est-ce qu'un taxidermiste, que fabrique-t-il et comment le fait-il? Nous nous rendrons à Vicques pour découvrir ce merveilleux métier. Rendez-vous à 8 h 10 sur le quai de la gare de Porrentruy.

Retour à 12 h 35 sur le quai de la gare de Porrentruy.

Prix: participation au billet de train Fr. 5.—

28 août 2004 Murs en pierres sèches

Les Franches-Montagnes sont riches en murs en pierres sèches, nous irons les découvrir durant toute une journée et on en profitera pour faire une grande balade entre sapins et chevaux.

Rendez-vous à 9 heures sur le quai de la gare de Porrentruy.

Retour à 16 h 30 sur le quai de la gare de Porrentruy.

Prix: participation au billet de train Fr. 5.—



La fritillaire, une plante rare, sur le point de disparaître dans le Jura. (Photo Jean-Paul Luthi)

Renaissance à Masesselin

Après la construction d'un étang entrepris par la famille Barth à Masesselin, au bord du Doubs, et des aménagements naturels réalisés par Pro Natura (plantations, murs en pierres sèches, ...), les résultats en forme de récompense ne se sont pas faits attendre.

Ce sont tout d'abord les batraciens qui ont pondu en nombre ce printemps. Plusieurs dizaines de pontes ont été déposées par les grenouilles rousses. Puis, en été, ce sont un peu moins d'une dizaine d'espèces de libellules qui ont été répertoriées sur le plan d'eau.

Mais la meilleure et la plus inattendue des surprises, c'est à une plante qu'on la doit: deux pieds de fritillaire, magnifiques petites tulipes sauvages des zones humides, sont apparues. Encore fréquente il y a quelques dizaines d'années, cette plante est actuellement sur le point de disparaître dans le Jura où l'on compte moins de vingt spécimens au bord du Doubs.

Pro Natura Jura avait, dans le projet de Masesselin, défini plusieurs zones avec M. Barth, dont une de 1500 m² propice à sa réintroduction (zone humide). C'est précisément dans cette zone que cette fleur a fait son apparition ce printemps.

Afin de garantir et de renforcer le statut de cette plante à cet endroit, Pro Natura et la famille Barth étudient actuellement les méthodes possibles. Nous espérons ainsi maintenir cette espèce à long terme dans la région.

Jean-Paul Luthi